

## *Compte rendu du Conseil Municipal De la commune de Surfonds*

<p>L'an DEUX MILLE QUINZE Le 27 août à 20h00. Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie de Surfonds, en séance publique, sous la présidence de Michel JACK, Maire. <b><u>Etaient présents</u></b> : Mesdames S. Foret - E. Mallet- N. Murillo et Messieurs- H. Garnier - A. Dutertre - G. Hattry - P. Hamelin - P. Voltz <b><u>Absent(e) excusé(e)</u></b> : M. Blavette (donne procuration à Mme Mallet) <b>Formant la majorité des membres en exercice</b> <b><u>Secrétaire de séance</u></b> : <b><u>Assistait également à la réunion</u></b> : F. Tuytten secrétaire de mairie</p>	<p><b><u>Date de convocation</u></b> 20/08/20154</p> <p><b><u>Nombre de Conseillers</u></b> En exercice : 10 Présents : 9 Votants : 10</p>
---	--

### **Approbation du compte-rendu de réunion du 1<sup>er</sup> juillet 2015 :**

Après lecture du compte-rendu des réunions du Conseil Municipal du 1<sup>er</sup> juillet 2015, les membres présents qui étaient présents à cette réunion ont approuvé à l'unanimité ce dernier.

Mme Stéphanie FORET est élue secrétaire de séance.

En préambule, M. le Maire informe de la démission de M. Sébastien WAMBST du Conseil Municipal de Surfonds, par courrier recommandé en date du 18 août 2015. Cette démission a été transmise pour information à Mme la Sous-Préfète de Mamers.

### **1- Décision relative au projet CRBV 2013-2015 (travaux sur berges).**

M. le Maire explique que fin 2012, la commune en liaison avec le Syndicat de rivières du Dué et Narais s'était engagé dans un projet de reprofilage du lit de la Sourice afin d'en restaurer les berges. Le coût de cette opération était d'environ 32 000 € financé de la façon suivante : Agence de l'Eau 50%, CRBV (Contrat Régional du Bassin Versant) 20%, CG72 10% et la commune de Surfonds 20% (soit une dépense d'environ 6 000 €)

Dans le cadre du CRBV, un dossier de subvention avait été alors présenté au SAGE (Schéma d'Aménagement de Gestion des Eaux) du Bassin Versant de l'Huisne et une aide d'environ 6000 € avait été accordée.

Le CRBV 2013-2015 arrivant à échéance, les services du SAGE du Bassin Versant de l'Huisne demandent au conseil municipal de se prononcer sur la continuité du projet lancé en 2012.

Après discussion le Conseil Municipal pense que ce projet a un réel intérêt pour l'environnement de la commune (restauration du lit de la rivière et l'aménagement des berges).

Pour conserver le bénéfice des subventions un contact sera pris avec le Syndicat des rivières du Dué et Narais afin d'engager la commune sur la continuité du projet.

## 2 - Délibération relative aux tarifs de la salle polyvalente pour l'année 2016.

M. le Maire rappelle les tarifs de l'année 2015 pour la location de la salle polyvalente (délibérations du 28/08/2014, du 13/11/2014 et du 25/02/2015)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de maintenir les tarifs de la salle polyvalente pour l'année 2015 de la façon suivante :

1- Location aux particuliers commune et hors commune et associations hors commune de la salle, cuisine, bar et vaisselle :

	COMMUNE		HORS COMMUNE
	1 <sup>ière</sup> location	2 <sup>ième</sup> location	
24 heures	150.00 €	180.00 €	295.00 €
48 heures	190.00 €	220.00 €	335.00 €
72 heures	220.00 €	250.00 €	365.00 €

La consommation sera à la charge du locataire. Un relevé du compteur sera effectué à la remise des clefs.

2- Location aux associations domiciliées sur la commune et déclarées en mairie de la salle, cuisine, bar et vaisselle :

	Associations commune
24 heures	100.00 €
48 heures	130.00 €
72 heures	160.00 €

Une fois par an, entre le lundi et le jeudi, la salle sera mise à disposition à titre gracieux pour les associations domiciliées à Surfonds et déclarées en mairie.

3- Diverses locations de la salle, cuisine, bar et vaisselle (hors week-end) :

4 heures avec chauffage	70.00 €
4 heures sans chauffage	60.00 €
8 heures en journée avec relevé du compteur énergie	80.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de **Maintenir** la mise à disposition à titre gracieux de la salle polyvalente au Comité des fêtes pour toute manifestation organisée par l'association.

Un état des lieux sera fait à chaque utilisation de l'association

## 3- Point sur le projet de travaux d'aménagement et de sécurisation du centre bourg.

M. le Maire fait un récapitulatif des dossiers pour le projet de travaux pour l'aménagement et l'embellissement du centre bourg :

1) 1<sup>ière</sup> tranche : Travaux de sécurisation et d'aménagement de parking au niveau du Jardin de la Paix et de la place de l'Eglise (délibération du 28 août 2014 N° 2014-50)

- Aménagement d'un parking au Jardin de la Paix
- Aménagement paysager (pose d'une lice en bois)
- Amélioration de l'éclairage public (trou noir Place de l'Eglise)

Pour un coût total de **7 740 € HT**. Une subvention au titre de la réserve parlementaire de Mme Karamanli a été accordée pour 3 739.00 €.

2) 2ième tranche : Travaux de sécurisation et d'aménagement du centre bourg (délibération du 9 avril 2015 N° 2015-16)

- Travaux de réfection de la façade de l'immeuble « Ménard »
- Travaux de soutien du mur du lavoir
- Travaux d'enduit du lavoir
- Achat radars pédagogiques

Pour un coût total de **25 629.36 € HT**. Une subvention au titre de la réserve parlementaire de M. Jean Claude BOULARD a été accordée pour 2 500 €.

Pour ce projet (1<sup>ière</sup> et 2<sup>ième</sup> tranche), une demande d'aide au titre des amendes de police a été sollicitée auprès du Conseil Général (délibération du 25 février 2015 N°2015-06). Montant espéré de la subvention 2000 €

M. le Maire rappelle que ce projet a été budgétisé sur l'exercice 2015.

M. le Maire fait part au Conseil Municipal, d'un courrier du Conseil Départemental de la Sarthe informant que la commune peut bénéficier d'un programme d'aide départementale à la voirie communale (ADVC) avec l'objectif de soutenir l'entretien et l'aménagement du patrimoine routier des communes de -2500 habitants.

Dans le cadre de ces travaux d'aménagement et de ce programme d'aide, M. le Maire propose de réfléchir au projet des écoulements de l'eau de pluie et à la réfection de la chaussée rue des champs : Bassin de rétention, reprofilage de la voie et réfection de la chaussée...)

NB : Le dossier doit être présenté avant le 13 novembre 2015.

#### **4 – Commerce**

M. le Maire rappelle que le commerce est fermé depuis le 27 juin dernier. Lors d'un rendez-vous en mairie le 6 juillet 2015, M. Patrice Soulet confirmait sa volonté de résilier le bail commercial à l'amiable.

Une résiliation du bail effective au 31 juillet 2015 a été signée (reçue le 27 juillet) par M. Soulet, en tant que gérant actionnaire majoritaire.

Entre temps, le 4 juillet 2015, M. Girard informait par mail, M. le maire, de son intention de ré ouvrir le commerce dès le 15 juillet et de remettre une équipe de travail.

M. le Maire lui répondait par mail le 7 juillet, qu'il prenait note de son intention, mais qu'il fallait attendre la résiliation effective du bail. Une décision relative à l'exploitation du commerce serait prise en réunion de Conseil Municipal au mois d'août.

M. le Maire précise que le 31 juillet 2015, suite à la résiliation effective du bail, un courrier a été envoyé à M. Girard afin de l'informer de :

- La résiliation du bail par M. Soulet au 31 juillet 2015
- Fermeture du commerce jusqu'à la décision du Conseil Municipal de août.
- Courrier du même jour, afin de demander l'enlèvement de tous ses meubles et matériels restant dans les locaux. Et demande de restitution des clefs en sa possession.

M. le Maire fait part d'un courrier de M. Girard du 21 juillet, apportant « réponse et éclaircissement Bistrotier du Roi David ».

Après avoir lu cet exposé, afin d'essayer de ne pas retomber dans les travers de ces dernières années et de satisfaire la population par une activité pérenne du seul commerce de la commune, M. le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur la suite à donner à cette situation.

D'autre part M. le Maire demande au conseil municipal l'autorisation de mettre les loyers dus par Mme Guillerm en non-valeur (les annuler) et de réémettre des titres pour le même montant au nom RE7 Tradition s'appuyant ainsi sur la clause solidaire du bail commercial.

Conscient que le rapport d'un commerce multi-service dans un village ne peut se concevoir que comme un revenu d'appoint pour un futur exploitant, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de :

- Décliner l'offre de M. Girard de reprendre le commerce avec une autre équipe.
- De faire paraître des annonces par tous moyens de publicité afin de trouver un exploitant pour le commerce et d'assurer un service de proximité pour les habitants de la commune.
- D'autoriser M. Le Maire à mettre les loyers dus par Mme Guillermin en non-valeur et de réémettre des titres pour le même montant au nom de M. Bruno Girard RE7 Tradition s'appuyant sur la clause solidarité du bail commercial signé le 20 mars 2012

## **Questions et informations diverses**

### **M. Le Maire informe le conseil municipal :**

- Du coût total (bilan fourni par M. Gérard Hattry) de la fête du 14 juillet organisée le 25 juillet dernier suit le tableau ci-dessous :

DEPENSES	
Objet	Montants
Feu d'artifice	237.16 €
Super U Bouloire	203.25 €
Fournitures diverses	158.62 €
Fanfare du Breil	70.00 €
Location costumes Lavaré	50.00 €
L'Arlequin	46.80 €
TOTAL	765.83 €
FINANCEMENT	
Prise en charge Comité des Fêtes	150.00 €
Dons des élus	220.00 €
Prise en charge Commune	395.83 €

- Du courrier de la Communauté de Communes notifiant la modification statutaire de celle-ci sur le bloc « Aménagement de l'espace » : Etude, élaboration, approbation révision et suivi d'un PLUi.

M. le Maire rappelle qu'il faut prévoir une réunion pour préparer la révision du PLU de la commune et la soumettre à la Communauté de Communes.

- Du courrier du CMJ relatif au projet d'installation de 2 miroirs pour la sortie de la salle polyvalente. Une réponse favorable a été faite au Maire jeune.

M. P. Voltz rappelle les différents points de l'organisation du voyage du CMJ à Paris le 12 septembre prochain pour la visite à l'Assemblée Nationale et la visite au Musée GREVIN.

Cette sortie est organisée en association avec les CMJ d'Arnage, de Changé et Surfonds. Les frais de transport et de visite du musée seront divisés entre ces 3 communes au prorata du nombre de participants. Le coût du transport étant de 1060.00€ et le coût de la visite étant de 418.50€ (12€/pers) soit une dépense totale de 1478.50€ pour les 3 communes.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité décide :

- De financer la sortie à Paris (voyage et visite du Musée Grévin) le 12 septembre 2015 du CMJ de Surfonds soit 13 enfants et 4 adultes accompagnants (membres du Conseil Municipal).
- De demander une participation financière de 15€/enfant et de 20€/adulte.

- Qu'une réflexion est menée pour la formation de M. Machu. Il doit suivre, dans le cadre de son contrat, une formation qualifiante. Il est envisagé la formation au permis de conduire poids lourds et pour l'entretien des espaces verts, du matériel et des bâtiments de l'inscrire aux formations proposées par le CNFPT.

- Du courrier de M et Mme NICOLAÏ propriétaires à la Chaussée à Volnay, proposant l'achat d'une parcelle de terrain A 373 appartenant à la commune et située le long de la fausse rivière bordant le futur emplacement du "Jardin d'enfants".

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal refuse la proposition d'achat de la parcelle A 373

- Des dates des élections régionales : les 6 et 13 décembre 2015. Il faut penser à la tenue du bureau de vote.

- Prévoir une date pour une réunion de la commission travaux pour programmer des dates de « corvées » pour les : traçages peinture routière, débroussaillage chemin De Grancey. Construction vestiaires des employés communaux, réfection des peintures de la salle du premier étage pour y faire les réunions des commissions. La date du 8 septembre est retenue pour la réunion de la commission travaux.

- Du travail commencé au niveau du cimetière (3jours à 4 personnes) : photos de toutes les tombes, recensement et photocopies des actes des concessions en notre possession .... Un gros travail reste encore à faire afin d'établir un règlement adéquat.

- De la rencontre avec le Lieutenant Jean Marc FABRE, nouveau commandant de la gendarmerie de Saint Mars la Brière. Il a proposé aux élus présents le système d'un gendarme référent afin de créer un lien entre la commune et la gendarmerie.

- Demande de la commission communication : nom de la salle polyvalente. Mme Forêt demande de faire appel aux habitants via le site internet ou le prochain Surfonds Info.

- Dates pour les prochains conseils municipaux. Les dates du 15 octobre, 18 novembre et 16 décembre 2015 sont retenues.

**M. Harold GARNIER informe le conseil municipal :**

- Que le site internet a eu en juillet 1047 visites.

- De l'avancement du dossier A' DAP : Des devis sont demandés pour le trottoir du commerce du trottoir de la salle des fêtes et du passage devant la mairie pour se rendre au bureau de vote

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 30**

Séance du Conseil Municipal de la commune de Surfonds

Du 27 août 2015

Nom et Prénom de l' élu(e)	Présent (e)	Absent(e)	Signature
JACK Michel	X		
DUTERTRE Alain	X		
BLAVETTE Mélanie		X	(donne procuration à Mme Mallet)
GARNIER Harold	X		
HAMELIN Pascal	X		
MALLET Emmanuelle	X		
DUPERRIN-MURILLO Nathalie	X		
HATTRY Gérard	X		
FORET Stéphanie	X		
VOLTZ Patrick	X		